

A6A/ 314 /26

## DECISION

**LE DIRECTEUR GENERAL DES HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG,**

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.300-1 et suivants :

## DECIDE

Monsieur Swann MARCHAL, Directeur des Affaires Juridiques et Madame Alexandra JULLIERON, Secrétaire Générale, sont désignés comme personnes responsables de l'accès aux documents et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Signé

Samir HENNI  
Directeur Général des H.U.S.